

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
Département des Yvelines
Canton de Rambouillet

MAIRIE DE SAINTE-MESME
Rue Charles Legaigneur
78730 Sainte Mesme
TEL : 01.30.59.41.27 - FAX : 01.30.59.45.66
Mail : mairie.ste.mesme@wanadoo.fr

COMpte RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 OCTOBRE à 20H30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Christophe DERMY, Maire.**

PRESENTS :

- | | |
|------------------------------|----------------------------------|
| 1. Monsieur Christophe DERMY | 5. Madame Karine CAGNET |
| 2. Monsieur Bernard MINGAUT | 6. Monsieur Daniel GOMES PEREIRA |
| 3. Madame Isabelle COPETTI | 7. Monsieur David KONIECZNY |
| 4. Madame Annick BRUNEAUX | 8. Madame Karine PAILHES |
| | 9. Madame Michèle DERAS |

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Aline DEYDIER, M. Jérôme SENÉCHAL, M. Régis DEROFF, M. Jean Pierre MOLLET qui donne pouvoir à M. Bernard MINGAUT, M. Hubert FOURRIER qui donne pouvoir à M. Christophe DERMY.

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Daniel GOMES PEREIRA

Date de convocation : 21/09/2018

୦୫୦୫ ୧୦୧୦

Date d'affichage : 16/10/2018

୦୫୦୫ ୧୦୧୦

PREAMBULE

A l'interrogation du Président de séance, les conseillers présents confirment avoir reçu, dans les délais impartis, la convocation à la présente séance portant mention de l'ordre du jour :

- I. **Approbation du compte rendu de la séance du 10 JUILLET 2018.**
- II. **Demande de subvention régionale pour la Vidéoprotection.**
- III. **Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CIG.**
- IV. **Questions/Informations Diverses.**

୦୫୦୫ ୧୦୧୦

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2018.

Après rappel des points abordés lors de cette séance, aucune remarque n'étant formulée, **le compte rendu est adopté à l'unanimité.**

୦୫୦୫ ୧୦୧୦

DELIBERATIONS

୦୫୦୫ ୧୦୧୦

DCM2018-25 DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE POUR LA VIDEOPROTECTION.

Compte rendu CM du 11/10/ 2018

Par arrêté n° 2018145-0015, le Préfet a émis un avis favorable à l'installation d'un système de vidéoprotection sur le territoire de la commune.

Pour rappel le montant estimatif de l'installation est de 25 170€ HT (30 204€ TTC). L'Etat a alloué à la commune une subvention de 7551€ correspondant à 30% du montant prévisionnel HT du projet, dans le cadre de la DETR.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer pour solliciter la subvention régionale afin de compléter le dossier d'instruction actuellement en cours,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention),

- **Décide** de solliciter une subvention régionale dans le cadre de ce projet,
- **S'engage** à financer l'opération de la façon suivante :

DETR :	7 551€
Subvention Régionale :	15 000 €
FCTVA et FONDS PROPRES :	7 653€
- **Dit** que la dépense est inscrite au budget à l'article 2151,
- **Autorise** le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération ci-dessus.

DCM2018-26 ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CIG.

Par délibération du 7 septembre 2017 le conseil municipal avait adhéré à la procédure de négociation du contrat groupe d'assurance statutaire lancée par le CIG. À l'issue de l'appel d'offres, le marché 2019-2022 a été attribué à SOFAXIS.

Le contrat est régi sous le régime de la capitalisation. Sa durée est de 4 ans avec possibilité de résiliation annuelle sous respect d'un préavis de 6 mois.

Les garantis couverts sont : le décès, l'accident du travail/maladie professionnelle, la longue maladie/longue durée, la maternité/adoption et la maladie ordinaire. Les collectivités peuvent opter en début de contrat :

- De la couverture d'assurance en cas d'arrêt maladie,
- Du type d'agents à assurer,
- De l'assiette d'indemnisation (traitement annuel brut des agents assurés augmenté éventuellement des indemnités et/ou charges patronales).

Selon la franchise retenue pour la maladie ordinaire, les taux de cotisations seront de :

FRANCHISE	CNRACL	IRCANTEC
10 JOURS	5.29%	0.90%
15 JOURS	5.05%	-----
25 JOURS	4.83%	-----
30 JOURS	-----	1.05%

La participation annuelle au contrat groupe du CIG fixée à 0.12% pour les collectivités de moins de 50 agents.

Vu l'exposé ci-dessus,

Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les taux et prestations négociés pour la Collectivité de Sainte Mesme par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire 2019-2022;
- **DECIDE** d'adhérer à compter du 1^{er} Janvier 2019 au contrat d'assurance groupe et jusqu'au 31 décembre 2022 en optant pour les garanties suivantes:
 - **Agents CNRACL**

Ensemble des risques avec une franchise sur le risque maladie ordinaire de 10 jours, pour un taux de prime de 5,29% ;

- **Agents IRCANTEC**

Ensemble des risques avec une franchise t sur le risque maladie ordinaire de 10 jours, pour un taux de prime de 0,90% ;

Fixation

- **PREND ACTE** que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0,12 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés, avec une participation minimale de 30 euros, correspondant aux frais d'émission d'un titre de recette.

Et à cette fin,

- **AUTORISE le Maire** à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.
- **PREND ACTE** que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

☪☪ ☪☪
INFORMATIONS DIVERSES
 ☪☪ ☪☪

1- État des dépenses engagées/payées :

Tiers	Objet	cpte	Montant	Date
LA VIE EN COULEUR CHARLY RENOV-MPC	TRAVAUX DE PEINTURE ÉCOLE PURGE RADIATEUR-SONNETTE	615221	9 028,80 €	23/08/2018
IMAGINE R	PRISE EN CHARGE CARTES IMAGINE R	6247	1 076,60 €	09/08/2018
MISSION LOCALE RAMBOUILLET	COTISATION 2018	6281	893,00 €	09/07/2018
SACPA	COTISATION 2018	6281	957,73 €	09/07/2018
APS	NETTOYAGE DES VITRES ECOLE- BIBLIOTHEQUE	6283	832,19 €	29/08/2018
PRUNAY EN YVELINES	REMBOURSEMENT GESTION CANTINE 2016/2017	62875	689,15 €	09/08/2018
JARDINS ET AMBIANCES	MISE A DISPOSITION ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	6288	3 595,20 €	09/08/2018
ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2018	6574	4 520,00 €	08/08/2018
MEDIALEX- LES ECHOS	ANNONCES ENQUETE PUBLIQUE PLU	202	1 894,78 €	23/08/2018
CERAMO	MO CITY STADE SUIVI DES TRAVAUX	2128	3 630,00 €	12/09/2018
SAE	LOT 2- CONSTRUCTION CITY STADE	2128	68 169,60 €	12/09/2018
SOTRAVIA	LOT VRD-CONSTRUCTION CITY STADE	2128	39 000,00 €	12/09/2018
CER DIAGNOSTIC	RECHERCHE AMIANTE	2128	3 012,00 €	04/10/2018
VRD 78	AVENANT 1- AMENAGEMENT DE VOIRIE LEGAIGNEUR	2151	8 311,68 €	12/09/2018

2- état des recettes impayées :

En dehors d'une créance de 2014 de GRDF pour un montant de 292,30€ les impayés concernent exclusivement le service périscolaire (TAP, études, garderie et cantine). Par respect pour les familles concernées, seuls sont communiqués les totaux des créances/ année comptable.

Année	CREANCES		Total
	Amiables	Contentieuses	
2012		144,00 €	144,00 €
2013		100,80 €	100,80 €
2014		469,00 €	469,00 €
2015	234,00 €	1 581,50 €	1 815,50 €
2016	235,87 €	213,62 €	449,49 €
2017	4 457,85 €	- €	4 457,85 €
2018	13 180,53 €	- €	13 180,53 €
Total	18 108,25 €	2 508,92 €	20 617,17 €

Le trésor public est en charge du recouvrement des créances. Cependant, la mairie enverra un courrier aux familles concernées pour les inviter à solder leur dette. Si elles ont des difficultés de paiement et se manifestent auprès du Maire ou des membres de la commission scolaire, une solution d'étalement de la

dette pourra leur être proposée en accord avec la trésorerie. Enfin, le service ne pouvant continuer de fonctionner avec des impayés aussi importants, il sera envisagé d'exclure les familles qui n'honorent pas leur dette en ce qui concerne l'étude et la garderie.

3- Bilan des études et travaux en cours

• PLU :

- Fin de l'enquête publique le 04/10/2018,
- Le commissaire enquêteur a rencontré 25 personnes,
- Il y a eu 6 observations personnelles,
- Une observation sur 6 points du PLU d'un collectif de 46 personnes du « *Petit Sainte Mesme* »,
- Le CE a transmis un PV de synthèse de ces observations avec ses remarques le 08/10/2018,
- La Mairie a 15 jours pour répondre ou non aux remarques du CE,
- Le CE transmettra son rapport final le 04/11/2018,
- Le cas échéant la mairie dispose d'un délai d'un mois ou jusqu'à la fin de l'année pour les modifications éventuelles du PLU,
- La commission urbanisme sera réunie samedi 13/10/2018 pour étudier le PV de synthèse du CE.

• Travaux rue Charles Legaigneur/ Deslandres et du CITY STADE :

- A partir du lundi 15/10/18 : Reprise du plateau de la rue Deslandres, grenailage et marquage au sol,
- Le 08/10/2018 démarrage du CITY STADE avec le lot VRD par l'entreprise SOTRAVIA,
- A partir du 24/10/18 l'entreprise SAE TENNIS D'AQUITAINE effectuera le montage du CITY STADE.
- M. et Mme STROM participeront au projet du CITY STADE à hauteur de 20 000€.

• SIBSO Fusion avec le SIVOA et le SIHA :

- Le 10/07/2018 le conseil municipal de Sainte Mesme a émis un avis défavorable sur le projet de fusion de ces 3 syndicats. Cependant, la majorité qualifiée requise a été obtenue.
- Conséquences pour Ste Mesme : le nouveau syndicat continuera l'exercice de la compétence Assainissement,
- Le SIBSO nous a notifié un sursis à statuer pour l'adhésion de Sainte Mesme à la compétence gestion des eaux pluviales.
- La CA RT sortirait du SIBSO mais déléguerait l'exercice des compétences branche rivière et GEMAPI au nouveau syndicat,

• Demande d'occupation du domaine public pour la vente de pizzas le lundi soir de 18h00 à 21h30 :

- 4 voix pour, 4 abstentions et 3 voix contre,
- Le tarif d'occupation du domaine public sera voté lors du prochain conseil municipal.

• Vitesse excessive haut chemin d'Epéron vers de chemin de Bailly:

Pour limiter la vitesse plusieurs solutions :

- Pose de panneaux de limitation à 30,
- Mettre des stops,
- Mettre la route en sens unique de circulation,
- Les élus débattent sur l'extension de la limitation de vitesse à 30km/h dans tout le village,

• Groupement de commandes restauration scolaire :

- Le 24/09/2018 réunion de travail avec l'agent mandaté par le CIG dans le cadre de la convention d'assistance et de conseil à la préparation du marché,
- Lundi 08/10/2018, les secrétaires de mairie de Boinville et Ste Mesme et la DGS d'Ablis se sont réunies pour établir le CCTP en vue de l'appel d'offres prévu en janvier 2019, suite à une première réunion avec de travail avec le CIG.

Il est prévu dans le CCTP les options suivantes :

- La tarification de repas avec 1 composant biologique (laitage, fruit ou légume)
- La tarification de repas biologiques de l'entrée au dessert,
- L'option de livraison de gouter pour les communes avec un CLSH,

• Réforme du code électoral :

- L'INSEE sera en charge de l'établissement des listes électorales à compter du 1^{er} janvier 2019,
- Les électeurs pourront s'inscrire tout au long de l'année,
- Fin de la double inscription pour les français de l'étranger

- Mise en place d'une commission de contrôle : un élu dans l'ordre du tableau (volontaire à défaut le plus jeune), un représentant de l'Etat et un représentant du TGI.

- ***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21 heures 40 mn.***

☞☞ ☞☞

Monsieur Christophe DERMY	Monsieur Bernard MINGAUT
Madame Isabelle COPETTI	Monsieur David KONIECZNY
Monsieur Hubert FOURRIER	Madame Annick BRUNEAUX
Monsieur Régis DEROFF	Madame Karine CAGNET
Monsieur Daniel GOMES PEREIRA	Monsieur Jean Pierre MOLLET
Monsieur Jérôme SENECHAL	Madame Aline DEYDIER
Madame Karine PAILHES	Madame Michèle DERAS